

FOURNITURE D'ARBRES DANS LE
CADRE DE L'AMENAGEMENT FONCIER
AGRICOLE, FORESTIER ET
ENVIRONNEMENTAL
DE ITTENHEIM, ACHENHEIM et
HANDSCHUHEIM

Il est prévu, dans le cadre des mesures en faveur de l'environnement, de **FOURNIR (via l'association foncière) DES PLANTS D'ARBRES FRUITIERS** (subventionnés à 80 % par la Collectivité européenne d'Alsace) aux propriétaires qui désirent replanter quelques arbres dans leurs nouvelles parcelles sous réserve :

- qu'ils soient effectivement plantés dans le périmètre d'aménagement foncier,
- qu'ils correspondent à des essences adaptées aux conditions locales,
- qu'ils aient à terme une valeur paysagère (arbres de haute tige uniquement en ce qui concerne les essences fruitières, résineux exclus).

Les personnes intéressées peuvent venir retirer un formulaire de demande d'arbres en Mairie de ITTENHEIM avant le **1^{er} octobre 2025** (la date limite du dépôt des demandes est fixée au 15 octobre 2025).